Incorporée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels

Avis de convocation
Assemblée générale annuelle 2025

Cette convocation s'adresse aux membres en règle de l'Association

Date et heure	Vendredi 14 novembre 2025, de 9h30 à 11h30
Lieu	**Activité hybride : en présentiel ou en virtuel, à votre choix!** **En présentiel (limite pour s'inscrire : 24 octobre 2025 avant 8h)** Hôtel Le Dauphin - 600 Bd Saint-Joseph à Drummondville (J2C 2C1) **OU en virtuel (limite pour s'inscrire : 13 novembre 2025 avant 17h)** Le lien zoom vous sera envoyé par courriel

Ordre du jour proposé

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum et règles régissant l'assemblée
3. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 novembre 2024
6. Présentation des états financiers audités 2024-2025
7. Nomination de l'auditeur pour l'exercice 2025-2026
8. Bilan de l'année 2024-2025
9. Plan d'action 2025-2026
10. Présentation des prévisions budgétaires 2025-2026
11. Élection des membres au conseil d'administration (**4 postes en élections**)
12. Levée de l'assemblée vers 11h30

> Vers 11h45 : dîner banquet 3 services pour les participant-es sur place

> Vers 12h45 : Conférence Gestionnaire : Se libérer de la surcharge mentale avec Maryse Audet

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024
Le 15 novembre 2024, 9h30
Tenue en mode hybride (zoom et présentiel)

1. Mot de bienvenue

Élyse Lebeau accueille les participant-es, tant en présentiel qu'en mode virtuel et présente les membres du Conseil d'administration et l'équipe de l'Association. Elle donne également les instructions pour poser des questions en mode hybride.

Martine Beaupré, présidente du conseil d'administration de l'Association, adresse son mot de bienvenue et remercie les membres du CA, la directrice générale et l'équipe de l'Association.

Elyse Lebeau adresse son mot de bienvenue.

2. Constatation du quorum

L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée générale annuelle (AGA) ayant été envoyé dans les délais et le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée valablement constituée. (37 personnes en salle et 68 personnes en virtuel).

3. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

Isabelle Jacob et propose que Martine Beaupré agisse comme présidente de l'assemblée, Mélanie Gauthier seconde. Adopté à l'unanimité.

Marie-France Danis propose qu'Isabelle Savary agisse comme secrétaire de l'assemblée, Mélanie Gauthier seconde. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Sylvie Gagnon, appuyé par Sylvie Durand et est adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 novembre 2023

L'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 novembre 2023 est proposée par Ginette Masson et appuyée par Mélanie Gauthier.

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation des états financiers annuels 2023-2024

Les résultats de l'année financière 2023-2024 sont présentés par Cathy Gonçalvez CPA et Jocelyn Leroux CPA, de la firme CCMG, auditeurs pour l'Association des cadres des CPE. Cette année, nous avons réalisé un bénéfice net de 119 326 $ (cent dix-neuf mille trois cent vingt-six dollars). Pour terminer, l'auditeur précise que la santé financière de l'Association est excellente.

Annabelle Schueller, trésorière de l'Association remercie nos auditeurs pour leurs services rendus presque gracieusement et leur remet un petit cadeau en guise de remerciement.

7. Nomination de l'auditeur pour l'année 2024-2025

Annabelle Schueller propose de poursuivre avec la firme CCMG à titre d'auditeur pour l'année 2024-2025. Elle est appuyée par Ghislaine Pion.

Adopté à l'unanimité.

8. Bilan de l'année 2023-2024

Martine Beaupré présente le rapport annuel 2023-2024.

Les principaux points abordés selon les axes de la planification stratégique sont :

- Positionnement stratégique de l'ACCPE
- Membrariat et la fidélisation des membres et partenaires
- Planification stratégique
- Notoriété et valorisation
- Protection des droits des gestionnaires
- Pérennité de l'organisation
- Santé financière de l'ACCPE
- Soutien des compétences des gestionnaires

9. Plan d'action 2024-2025

La planification stratégique 2024-2027 et le plan d'action 2024-2025 qui en découle sont présentés par Elyse Lebeau.

De la planification stratégique ressortent trois axes d'intervention, ainsi que les éléments du plan d'action 2024-2025 :

- Développement organisationnel et pérennité de l'ACCPE
    - Optimiser la santé financière
    - Renforcer la cohérence et favoriser l'agilité organisationnelle pour une meilleure adaptation aux changements et aux défis
    - Engager une mobilisation collective afin de garantir la vitalité et la pérennité de la vie associative
- Rayonnement et représentation
    - Renforcer le statut et l'influence de l'ACCPE pour accroitre son rayonnement et son impact
    - Optimiser les conditions de travail et la rémunération des cadres
- Accompagnement professionnel
    - Optimiser les services pour répondre aux besoins et aux situations vécues par les membres

Brigitte Lépine, membre de l'équipe de l'Association, nous parle de la nouvelle plateforme Web à venir (décembre 2024), beaucoup plus conviviale, qui va permettre de régler plusieurs problèmes, dont la gestion administrative de l'Association, la gestion des formations, des inscriptions et de la facilité à trouver les informations pour nos membres.

10. Présentation des prévisions budgétaires 2024-2025

Annabelle Schueller présente les prévisions budgétaires 2024-2025. Il est prévu qu'un bénéfice de 16 535 $ (seize mille cinq cent trente-cinq) soit réalisé pour 2024-2025.

11. Élection des membres au conseil d'administration

Selon la procédure d'élection mentionnée dans les règlements généraux, les candidat-es intéressé-es à un poste au conseil d'administration de l'Association doivent présenter leur candidature. Celles-ci ont été diffusées sur le site web de l'Association dans les délais prescrits.

Il y a quatre (4) candidates en lice, pour 4 postes disponibles. Il s'agit de :

Titre	**Nom**	**Région**
Directrice générale	Isabelle Savary	Capitale Nationale
Directrice adjointe	Isabelle Lamarre	Montérégie
Directrice générale	Marie-Eve Bernier	Chaudière Appalaches
Directrice générale	Mylène Larouche	Saguenay-Lac St-Jean

La présidente indique que cette année il y a 4 sièges à pourvoir. Ce sont les postes pairs qui sont en élection cette année, soit les 2-4-6-8. Il s'agit de mandats de 2 ans. Le nombre de candidates étant égal au nombre de sièges à pourvoir, il n'y a pas de vote. Les candidates sont donc élues par acclamation. Félicitation à toutes.

Les candidates s'adressent à l'assemblée pour se présenter.

Questions et commentaires des membres

Il n'y a aucune question, ni commentaires.

12. Levée de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 11h20.

Proposé par Alexandra Godin et appuyé par Mélanie Gauthier. Adopté à l'unanimité.

_____

Isabelle Savary
Secrétaire de l'assemblée

_____

Martine Beaupré
Présidente du conseil d'administration

:

* Note explicative sur la procédure d'élection *

En vertu des règlements généraux de l'Association des cadres des CPE :

4.6 Procédure d'élection

Tout Membre qui souhaite être nommé à un poste d'administrateur doit remplir le formulaire de mise en candidature, et faire parvenir une lettre signée (d'au maximum 400 mots) mentionnant son intérêt pour le poste au Conseil, ses motivations et les grandes lignes de ses expériences professionnelles. La candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae d'au maximum trois (3) pages, incorporant une photo récente. Ces documents ne peuvent incorporer d'hyperliens.

Ces documents doivent être envoyés par courriel à la DG pour publication au moins vingt et un (21) jours avant l'assemblée à l'adresse : elyse.lebeau@associationdescadres.ca

Le Conseil ou la direction générale prendra les moyens nécessaires afin de vérifier le cens d'éligibilité des candidats et pourra consulter, notamment, les registres judiciaires afin de valider la probité des candidats. Le Conseil veillera aussi à confirmer le respect de tout le volet technique de la procédure. Dans les dix (10) jours précédant l'assemblée, les profils des candidats qui se conforment seront publiés sur le site internet de l'Association.

Le Conseil est responsable du volet technique de l'ensemble de la procédure. Il veille à transmettre et publier les instructions relatives à l'élection au moins quarante-cinq (45) jours avant chaque AGA.

Tout candidat devra se présenter à l'AGA. Sa présentation ne pourra pas dépasser trois (3) minutes et devra faire état de ses motivations à joindre le Conseil et faire un survol de ses expériences professionnelles. Si le candidat est absent, il pourra désigner formellement un autre Membre pour le présenter ou lire sa lettre de motivation – dans ce cas, le président du CA, le secrétaire et le DG auront été avisés au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'assemblée.

Seuls les candidats ayant respecté ce processus de mise en candidature seront acceptés à l'AGA.

Pour être élue à un poste d'administrateur au sein du Conseil, une personne doit recueillir la majorité des voix exprimées. Le vote se fait par un scrutin secret.

Les nouveaux élus entrent en fonction immédiatement après la clôture de l'assemblée.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

2025

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION DES CADRES DES CPE

Je,_____, soussigné-e, membre de l'Association des cadres des CPE, me présente au poste d'administrateur-trice de l'ACCPE.

À ce titre :

1. Je m'engage à respecter les Règlements généraux de l'ACCPE;
2. J'ai lu, compris et je respecte les critères du cens d'éligibilité prévus à l'article 4.3 des Règlements généraux;
3. J'autorise l'ACCPE à faire toutes vérifications utiles ou nécessaires afin de s'assurer de ma probité et/ou du respect de mon cens d'éligibilité au sens des Règlements généraux de l'ACCPE.

En foi de quoi, j'ai signé à_____, ce____jour de_____2025.

_____
Signature

RAPPEL

Le formulaire de mise en candidature doit être accompagné des éléments suivants (article 4.6 des Règlements généraux) :

- Une lettre signée d'un maximum de 400 mots (sans hyperlien) mentionnant votre intérêt pour le poste au Conseil, vos motivations et les grandes lignes de vos expériences professionnelles.
- Un curriculum vitae d'un maximum de 3 pages (sans hyperlien), incorporant une photo numérique récente (en format .JPG).

4.3 Cens d'éligibilité

« Sauf exception et sous réserve de la Loi, seuls les Membres peuvent être élus au Conseil. Les administrateurs élus ayant complété leur mandat sont rééligibles s'ils ont les qualités requises. »